

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 9 février deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
3 février 2023

Date de publication  
sur le site internet de  
la ville,  
13 février 2023

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 24  
Votants 27

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINE, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPÈME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Alexandre VOIMENT.

Procurations :

Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER à Mme Céline CIVES, M. Jacques TERRIAL à M. Bastien CORITON.

Étaient excusés :

Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITTLER.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-001	Label patrimoine normand de la reconstruction
------------	---

La Région Normandie a créé le label « patrimoine de la Reconstruction en Normandie » qui vise à prendre en compte à la fois l'intérêt historique et architectural de ce patrimoine, son potentiel culturel et touristique, sa place dans l'aménagement du territoire et dans le cadre de vie des habitants.

Par délibération du 10 juin 2021, le Conseil municipal a approuvé la démarche et décidé de déposer le dossier demandé.

Le périmètre retenu est celui déterminé lors de l'établissement du plan de reconstruction établi en 1942 par A. Robinne. La rédaction du dossier de candidature a nécessité l'investissement non seulement du personnel communal mais aussi d'anciens ayant vécu cette époque et de passionnés de l'histoire locale.

Ce dossier comprend de très nombreux documents photographiques, dactylographiés ou manuscrits issus de collections privées mais aussi des archives communales et départementales, des extraits des délibérations et débats des conseils municipaux de l'époque. Divers ouvrages, revues et témoignages ont permis de conforter le dossier.

Etant donné le projet décrit ci-dessus et après présentation dudit document, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le dossier de candidature au label « patrimoine de la Reconstruction en Normandie » tel que présenté pendant la séance, ainsi que ses annexes, et de le transmettre à la Région Normandie.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce projet.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,  
Didier BOQUET

